Informations de base

1996/2019(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Lutte contre la fraude: programme de travail pour 1996 **Subject** 8.70.04 Protection des intérêts financiers de l'UE contre la fraude	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire	WEMHEUER Rosemarie (PSE)	26/04/1996

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
JURI Juridique et droits des citoyens		
LIBE Libertés publiques et affaires intérieures		

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires économiques et financières ECOFIN	1942	1996-07-08
Affaires économiques et financières ECOFIN	1906	1996-03-11
Affaires économiques et financières ECOFIN	1887	1995-11-27

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
27/11/1995	Débat au Conseil		
31/01/1996	Publication du document de base non-législatif	COM(1996)0017	Résumé
28/02/1996	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
11/03/1996	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
24/07/1996	Vote en commission		Résumé
24/07/1996	Dépôt du rapport de la commission	A4-0257/1996	

19/09/1996	Débat en plénière		
19/09/1996	Fin de la procédure au Parlement		
28/10/1996	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1996/2019(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/4/07580

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0257/1996 JO C 277 23.09.1996, p. 0005	24/07/1996	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0487/1996 JO C 320 28.10.1996, p. 0136-0211	19/09/1996	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure	N4-0129/1996	30/01/1996	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(1996)0017	31/01/1996	Résumé

Lutte contre la fraude: programme de travail pour 1996

1996/2019(COS) - 19/09/1996 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté le rapport de Mme Rosemarie WEMHEUER (PSE, D) contenant une série de propositions visant à rendre plus transparents les succès et les échecs de l'action menée par la Commission européenne dans la lutte contre la fraude au détriment du budget communautaire. Une meilleure lisibilité et une structure plus claire et plus compréhensible du bilan annuel doivent permettre une meilleure évaluation des résultats obtenus. Parmi les adaptations proposées, figurent: - l'établissement d'un lien chronologique entre le programme de travail et le bilan annuel; - la publication, en annexe du bilan, des principales décisions du Conseil et des documents de base des services de la Commission avec les

instructions en matière de lutte contre la fraude; - une analyse systématique des causes de la fraude: il y a lieu de savoir si les instruments (subventions, restitutions, etc...) mis en oeuvre dans les secteurs à risques remplissent les objectifs poursuivis ou s'il convient de les remplacer par d'autres instruments plus efficaces et moins exposés à la fraude.

Lutte contre la fraude: programme de travail pour 1996

1996/2019(COS) - 31/01/1996 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation par la Commission d'un programme détaillé d'actions spécifiques de lutte antifraude pour 1996, dont l'objectif est de préciser davantage les orientations du programme général en le concrétisant par une série d'actions ponctuelles. CONTENU : ces actions sont ordonnées autour des 4 axes prioritaires que la Commission a développés lors de la présentation de sa stratégie antifraude en 1994, à savoir : - renforcement de la présence sur le terrain et du support de l'activité opérationnelle avec concentration sur les secteurs à risques; - renforcement du partenariat entre la Commission et les Etats membres, développement des réseaux d'information et amélioration de l'exploitation du "renseignement"; - amélioration du cadre législatif communautaire dans les différents domaines d'activité; - amélioration de la compatibilité des législations nationales. Certaines orientations nécessitent la recherche d'informations complémentaires pour un examen plus approfondi par les services de la Commission (par ex: la prévention, la question des transactions, les résultats des contrôles et les suites données aux cas de fraude). Dans ce contexte, la Commission oriente ses travaux pour être en mesure de préciser les mécanismes susceptibles d'assurer un niveau de protection des intérêts financiers équivalent partout dans la Communauté. L'impact de cet exercice sur la politique antifraude sera mesurable au-delà de 1996.